

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 septembre 2004

NOYERS RUE DES JARDINS

Après examen, il est décidé de couper trois noyers et d'élaguer le dernier dont les branches empiètent sur le voisin, Monsieur MORIZOT Gilles.

EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide d'exercer son droit de préemption urbain sur la propriété cadastrée AN 195 lieudit "Les Croix", située le long de la RN74, en vue d'aménager le carrefour Grande Rue / RN74 de façon sécuritaire, projet mené en collaboration avec la DDE et le Conseil général de Côte d'Or. Le prix proposé pour l'acquisition est celui fixé par les Domaines majoré de 10 %, c'est à dire 55 000 €. La décision est notifiée par lettre recommandée à maître DE LEIRIS, notaire mandaté par les héritiers François.

PLACEMENT DE FONDS

Le Conseil Municipal décide l'ouverture d'un compte à terme de 250 000 € pour 3 mois, à la trésorerie de Gevrey Chambertin.

S.A.G.E. DE LA VOUGE

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de S.A.G.E. (schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vouge transmis par Monsieur le préfet de Côte d'Or.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le S.A.G.E. de la Vouge.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX GRANDS CRUS / GRANDE RUE

Dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux depuis la rue de Vergy jusqu'à la grande rue, il est nécessaire de déplacer la cabine téléphonique route des grands crus pour enterrer les réseaux sous le trottoir. France Télécom a transmis un devis concernant le déplacement de la cabine; il faut maintenant faire établir des devis pour la démolition des anciens WC et d'un débarras et la réalisation d'une plate forme.

Parallèlement, le choix des luminaires est arrêté sur documentation, à un modèle de lanternes en cuivre, vitrage dépoli et console en forme de crosse noire.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Un arrêté préfectoral est prononcé sur le périmètre de la future communauté de communes du canton de Gevrey Chambertin avec 22 communes. Actuellement les statuts sont en cours d'élaboration lors de réunions hebdomadaires avec tous les maires concernés et une réunion de mise au point aura lieu le 30 septembre, à Gevrey Chambertin avec tous les conseillers municipaux des 22 communes.

La commune de Morey Saint Denis reste fermement décidée à exclure la compétence PLU des statuts de la communauté. Monsieur le maire adresse une demande à la préfecture pour obtenir des précisions sur le devenir de nos engagements auprès des différents syndicats existants.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une lettre anonyme défavorable à la création d'une communauté de communes.

CONTRAT TEMPS LIBRES

Notre commune a signé le 15 décembre 1998 un contrat temps libres avec la caisse d'allocations familiales, renouvelé par avenant jusqu'au 31 décembre 2003.

Afin de pouvoir développer conjointement nos actions avec la commune de Chambolle Musigny, le Conseil Municipal décide de :

dénoncer le contrat Temps Libres arrivé à échéance le 31 décembre 2003 et d'en transférer l'ensemble des obligations dans un contrat Temps Libres intercommunal signé pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2004 avec la commune de Chambolle Musigny et la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or.

autoriser le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

BAUX DES VIGNES COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide de renouveler les baux des vignes appartenant à la commune :

➡ avec Monsieur Vincent JEANNIARD domicilié 12, rue de la Combe à Morey Saint Denis pour la parcelle de vigne cadastrée AP 184 lieudit " Le Village" d'une superficie de 41 a 64 ca, moyennant un fermage annuel représenté par la valeur en argent de 3 pièces et demie de MOREY SAINT DENIS, rouge 1^{er} cru par hectare, comme suite à sa demande par lettre du 7 septembre 2004.

➡ avec Monsieur Thierry ODOUL domicilié 64, route des Grands Crus à Morey Saint Denis pour la parcelle de vigne cadastrée AP 30 lieudit "La Riotte" d'une superficie de 37 a 79 ca, moyennant un partage de la récolte dans les proportions de deux tiers pour le preneur et un tiers pour le bailleur.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Demande de mini marché à Morey Saint Denis
- ⇒ Il n'y aura pas de classe de neige pour les primaires cette année 2004/2005.
- ⇒ Chemin de la Croix Jeanniard à remettre en état avant les vendanges
- ⇒ Local à côté des pompiers à débarrasser
- ⇒ Drapeaux à racheter
- ⇒ Prochain conseil le 20/10/04 à 19 h.

Fait à Morey Saint Denis le 20/09/ 2004.

Le maire, Pierre BOISSET.